



Communiqué

Distribution des vignettes pour embarcations moteurs

Règlement numéro 09-779 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

Suite à l'adoption du règlement visant à protéger les plans d'eau contre les espèces exotiques, la municipalité a décidé de faire laver les embarcations des utilisateurs des lacs de Saint-Donat. Pour l'année 2009, seules les embarcations à moteur sont visées par le lavage et l'obtention d'une vignette. Le lavage des embarcations n'est pas obligatoire pour les résidents de Saint-Donat entreposant leurs bateaux sur le territoire et naviguant seulement sur les lacs de la municipalité. Ainsi toutes les embarcations à moteur **doivent** se procurer soit une vignette pour les résidents soit un certificat de lavage pour les non résidents à compter du **jeudi 16 juillet 2009**. Les coûts d'accès aux plans d'eau sont suspendus pour la saison 2009.

Résidents : La demande d'immatriculation (vignette) doit contenir :

- Les nom, prénom et adresse permanente et une pièce d'identité de l'utilisateur de l'embarcation;
- Le type d'embarcation et le nombre de chevaux-vapeur hydrauliques (ch) du système de propulsion;
- Les numéros de série de la coque et du système de propulsion si applicable;
- Une preuve de son statut de contribuable (bail, compte de taxe) ;
- Un certificat de lavage conforme au règlement si applicable;
- L'engagement de respecter le code d'éthique des utilisateurs des lacs.

Non résidents : La demande de certificat de lavage doit contenir :

- Les nom, prénom et adresse permanente et une pièce d'identité de l'utilisateur de l'embarcation;
- Le type d'embarcation et le nombre de chevaux-vapeur hydrauliques (ch) du système de propulsion;
- Les numéros de série de la coque et du système de propulsion si applicable;
- Un certificat de lavage conforme au règlement;
- Une preuve d'hébergement sur le territoire de Saint-Donat d'au minimum deux (2) nuitées pour les embarcations de plus de 25 ch;
- L'engagement de respecter le code d'éthique des utilisateurs des lacs.

Les points de distribution de vignette et les postes de lavage sont les suivants :

Municipalité de Saint-Donat

Adresse : 490 rue principale

Téléphone : 819-424-2383

Horaire : 8h30-12h00 13h00-16h30 du lundi au vendredi

Dépositaire de vignette

**Le Bureau Touristique (samedi et dimanche seulement de 9 h 00 à 18 h 00)
Dépositaire de vignette**

St-Donat Marine

Adresse : 687 rue principale

Téléphone : 819-424-2288

Horaire : 8h00-12h00 13h00-17h00 du mardi au samedi

Dépositaire de vignette et poste de lavage

C.J. Marine

Adresse : 795 rue principale

Téléphone : 819-424-2345

Horaire : 8h00-17h00 du mardi au samedi

Poste de lavage

Méga évasion

Adresse : 659 rue principale

Téléphone : 819-424-2124

Horaire : 8h00-17h00 7j/7

Poste de lavage

Sport Marine M.V.Inc

Adresse : 1108 rue principale

Téléphone : 819-424-3433

Horaire : 9h00-17h00 7j/7

Poste de lavage